

## Défi n° 41 : Ouvrir ses locaux au public ET /OU s'impliquer dans l'apprentissage ★★

### ✓ Pour réaliser votre défi

- Ouvrir ses locaux au public (au moins 1 fois par an).
- S'impliquer dans l'apprentissage
- S'investir dans des démarches telles que les Journées Européennes des Métiers d'Art.

### ✓ Pour le justifier

- Contrat d'apprentissage
- Flyer, article presse, ou autre document attestant d'une porte ouverte en entreprise

### ✓ Pour aller plus loin

Site Internet de la CRMA : <http://www.crma.bzh/crma-bretagne/former-et-accueillir-un-apprenti>